

**ADMINISTRATION COMMUNALE**  
**de Frisange**  
**AVIS AU PUBLIC**

Il est porté à la connaissance du public, que le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a pris l'arrêt n° : **EAU-AUT-11-0607**

accordant :

**l'exploitation d'un carwash – 65, Robert Schuman-Strooss L-5751 Frisange**

au demandeur :

**Monsieur Paul Binsfeld**

Un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statuera comme juge du fond. Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour et commence à courir à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Roger Beissel



La Secrétaire,



Isabelle Fiedler

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché conformément à l'article 24, alinéa 2 de la loi du 19.12.2008 relative à l'eau à partir de ce jour et pour une durée de 40 jours, soit du 15/12/2025 au 23/01/2026 inclus.

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Roger Beissel



La Secrétaire,



Isabelle Fiedler